



La médiation du crédit

- Vous êtes **chef d'entreprise** (artisan, commerçant, profession libérale ou entrepreneur individuel).
- Vous rencontrez des **difficultés de financement ou de trésorerie** : obtention d'un crédit, facilité de caisse, problèmes d'assurances crédit, affacturage...
- **Le médiateur du crédit** est en mesure d'intervenir pour vous, si vous ne parvenez pas à trouver des solutions avec votre banque.

La médiation du crédit est conduite dans chaque département dans le respect des règles de confidentialité et de secret bancaire par les **médiateurs départementaux** (Directeurs de la Banque de France).

Pour saisir le médiateur départemental du crédit, il faut remplir le dossier en ligne, sur le site :

www.mediateurducredit.fr

en cliquant sur « **Saisir le médiateur** » ou « **Dossier de médiation** » .

La cellule de soutien de la CCI Sud Alsace Mulhouse est à votre service pour vous informer sur la médiation du crédit et vous aider à remplir le formulaire de saisine en ligne

Tél. 03 89 66 71 76

Contact : Christian NOLL

E-mail : c.noll@mulhouse.cci.fr

